DÉPARTEMENT DU DOUBS

CANTON D'ORNANS

COMMUNE DE TARCENAY-FOUCHERANS

25620 TARCENAY-FOUCHERANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 septembre 2026

DCM : N° 2026-09-09

OBJET : ESPACE SANTE : LANCEMENT DU MARCHE

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 025-200082758-20260922-2026_09_09-DE

L'an deux mil vingt-six
Le vingt-deux septembre

NOTA : Compte-rendu de cette délibération affiché le 25/09/2026
Convocation du Conseil du 2 17/09/2026

Membres en exercice :	19
Membres présents :	18
Ayant pris part au vote :	19
Ayant donné procuration :	1

Résultat du vote :

Pour :	**19**
Contre :	**0**
Abstention :	**0**

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale par M. Maxime GROSHENRY, Maire.
Etaient présents : M. Maxime GROSHENRY, M. Patrice PRETOT Mme Laurence JACQUIER-GINEPRO, M. Christophe FAIVRE-PIERRET, Mme Anne HENRY, M. Michel DARTEVEL, M. Pierre CLAUSSE, M. Emmanuel LACOMBE, Mme Bénédicte CHARITE, Mme Valérie ROGNON, Mme Eugénie BÔLE, Mme Carine VERGNAUD-LEPOIRE, M. Anthony DROMARD, M. Jonathan LICETTE, M. David HUMBERT, Mme Pauline APAOLAZA, M. Christophe BOILLON, Mme Chloé BUGNON
Absents ayant donné pouvoir : Mme Corinne BERTRAND, excusée, pouvoir à Mme Eugénie BÔLE
Absents excusés :
Secrétaire de séance : En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : M. Patrice PRETOT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.
Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2025-12-03 du 17 décembre 2025 concernant le projet de santé et plus spécialement le choix du maître d'œuvre.

Il rappelle également que des contacts ont été établis avec 2 médecins souhaitant s'installer sur la commune. Après différents échanges, il est apparu que ces médecins avaient la possibilité de venir s'installer au début de l'année 2027.

L'aménagement de la maison, sise au 7 rue des Aubépines, prévu pour l'accueil de professionnels de santé n'étant pas commencé et ne sera certainement pas terminé début 2027, il leurs a été proposé des locaux dans l'école intercommunal du Plateau de Tarcenay suite à la fermeture d'une classe dans l'attente définitive de leur installation dans les nouveaux locaux.
De ces échanges, une convention a été établie entre les 2 médecins, la commune et le Syndicat Intercommunal Education 2000.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 025-200082758-20260922-2026_09_09-DE

Pour donner suite à la délibération actant la société LC2N comme maître d'œuvre et à la convention établie pour l'installation de 2 médecins, il convient de procéder au lancement de l'appel d'offres des travaux pour l'aménagement de cet espace.

Cet appel d'offres a pour but de définir les coûts réels des travaux. Ce qui permettra de déterminer les loyers des locaux pour chaque professionnel de santé.

Avant la signature d'un éventuel marché de travaux avec les différentes entreprises qui aménageront cet espace santé, il conviendra de signer des conventions avec les professionnels de santé.

Le Maire propose au Conseil Municipal de lancer cette procédure pour le nouvel espace santé.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte cette proposition et autorise le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Vote à majorité : 19 pour, 0 contre, 0 abstention

Le Maire,
Maxime GROSHENRY,



